

n° CCAS007DL2022

DÉLIBÉRATION
CONSEIL D'ADMINISTRATION
CCAS DE PIERRE BÉNITE DU 21/03/2022

Le 21/03/2022, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni sur la convocation de Monsieur Jérôme MOROGE, Maire, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents : Jérôme MOROGE ; Eliane CHAPON ; Yann-Yves DU REPAIRE ; Bernard JAVAZZO ; Annie LESAGE ; Josiane MARTIN ; Manuel TRIAES

Excusé / Absent : Elyane BOHL ; Roger MAJDALANI

Secrétaire de séance : Fatima EL BRINSSI

-----oooOooo-----

OBJET : AFFECTATION DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021

L'an deux mille vingt deux, le vingt et un mars , le conseil d'administration s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 16/03/2022

Compte-rendu affiché le

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

Rapporteur : Monsieur Jérôme MOROGE

OBJET : Affectation du résultat de l'exercice 2021

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 7 voix **POUR** :

DÉCIDE

D'affecter les résultats de l'exercice 2021 au budget primitif 2022, dans les conditions suivantes :

- Le résultat de fonctionnement est repris en recettes de la section de fonctionnement, au chapitre 002, pour 61 604,72 euros (soixante et un mille six cent quatre euros et soixante douze euros centimes),
- Le résultat d'exécution de la section d'investissement est repris en recettes de la section d'investissement, au chapitre 001, pour 3 950,00 euros (trois mille neuf cent cinquante euros).

Ce résultat s'explique par la différence entre les recettes et les charges des sections de fonctionnement d'une part et d'investissement d'autre part,

Délibération déposée en Préfecture et

Rendue exécutoire,

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui ont signé le registre.

Le Président,

M. Jérôme MOROGE

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui ont signé au registre.

Le Président,

M. Jérôme MOROGE